

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2011

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 mai 2011 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Yvonne BALLAGUET, Nathalie DEZERT, Angélique DONDEYNE, Marie-Rose PETIT, Joël THIBAUT, Norbert LAGNEAU, Jean-Pierre DEMELEUMEESTER, Sylvain PICOUET.

Absents excusés : Catherine ROTA, Bernard BORDE.

Secrétaire de séance : Yvonne BALLAGUET

I. DOSSIER D'UN AGENT

Mme MANGEON explique que le CAE de l'agent effectuant la garderie, la cantine et les transports scolaires s'est terminé le 03 mai 2011.

Après plusieurs appels à Pôle Emploi, Mme MANGEON présente le mail de Mme RINGOT notre correspondante reçu le 21 avril 2011. Le Préfet de Région a stoppé tout contrat nouveau ou renouvellement CUI CAE. Il est néanmoins possible de faire des conventions, uniquement pour les bénéficiaires du RSA Socle. (RMI). Le seul inconvénient est que ces conventions sont renouvelables tous les 6 mois et qu'il faut changer de personne à chaque nouvelle convention.

Dans l'urgence, elle a contacté le Centre de Gestion qui a conseillé d'établir à l'agent en poste un contrat pour besoin occasionnel afin d'assurer la continuité du service, ce contrat pouvant être renouvelé en tout 6 mois. Il a été effectué un contrat d'un mois à l'agent du 4 mai au 3 juin 2011.

Les Membres du Conseil ne sont pas favorables pour faire des conventions tous les 6 mois et perturber ainsi les enfants de l'école qui sont habitués à Agnès.

Mme MANGEON intervient en expliquant que l'agent qui effectue l'entretien des locaux de l'école et de la mairie, qui encadre également les transports scolaires va prendre sa retraite à prévenu qu'elle prenait sa retraite au 1^{er} décembre prochain.

Après réflexion, les Membres du Conseil décident à l'unanimité de garder Mme GILLOT Agnès pour n'avoir qu'une seule et même employée, et mandate Mme le Maire pour la reconduction du contrat pour 5 mois (du 4 juin au 3 novembre 2011). Un poste sera donc créé pour cette personne à partir du 4 novembre en temps que Adjoint Technique de 2^{ème} classe (stagiaire).

II. COURRIER M. PICOUET

Mme MANGEON présente le courrier reçu de M. PICOUET Sylvain.

En vue de l'aménagement foncier sur la commune, il sollicite l'intervention de la municipalité pour récupérer le chemin situé au hameau des Bruyères après la rue du clos Poirat car celui-ci sépare sa propriété et il subit des nuisances provoquées par des motos et autres engins motorisés. Il laisserait un droit de passage à la famille ALBRYCHT qui possède sa résidence secondaire au n° 15 de la rue du Clos Poirat.

Après réflexion, les Membres du Conseil souhaitent que ce problème soit exposé lors d'une réunion remembrement.

III. QUESTIONS DIVERSES

- ~ Une réunion de travail est programmée le mardi 24 mai 2011 à 20h00 à la Mairie (intégration à une Communauté de Communes et préparation du PLU)
- ~ Un habitant du hameau des Bruyères est mécontent et souhaiterait que la marre soit nettoyée, il est envahie de moustiques et a trouvé une vipère dans son jardin. M. PICOUET et M. THIBAUT vont passer le voir.
- ~ Mme MANGEON présente le courrier reçu le 29 avril 2011 concernant la course de vélo « Course Icaunaise 2011 » qui se déroulera le 19 juin 2011 après-midi, le responsable de la sécurité nous sollicite pour la mise à disposition de quelques personnes dont la mission serait de les assister pour assurer la sécurité de la course et des usagers (environ pendant 2 heures) lors de la traversée du village. M. PETIT Bertrand est volontaire, si d'autres personnes souhaitent aider, ils peuvent se faire connaître en Mairie (se munir d'un gilet fluo). Mme MANGEON offrira une coupe.
- ~ La trésorière des Majorettes de Collemiers a apporté la facture concernant la réparation de la sono d'un montant de 190. 28 €. La commune payera la facture car elle est utilisée pour les manifestations telles que le 8 mai, le 11 novembre...
- ~ La commune est d'accord pour prêter le Foyer Rural à Mme MILLET (danse des 5 rythmes) jusqu'à la fin de l'année. S'il y a des adhérents à la rentrée, une participation lui sera demandée.

La séance est levée à 22h30.